



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

## La Route de La Fayette de Gironde en Charente

Etape 3 : Le Verdon La Rochelle - 31 juillet 2021

Longueur de parcours : 55 miles

Lieu : Estuaire de la Gironde jusqu'au Pertuis D'antioche

Autorité Organisatrice : **Cercle Nautique de La Rochelle** Grade : 5C

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

#### Marées le 31/07/2021 à Le Verdon

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 31	04h38	1,81m	
	10h59	4,18m	50
	17h04	1,99m	
	23h28	4,27m	45

#### Marées le 31/07/2021 à La Rochelle

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 31	04h31	2,13m	
	09h47	4,82m	50
	16h58	2,38m	
	22h34	4,88m	45

**Le coucher du soleil le 31/07/2021 est à 21h35, à cette heure seul le RIPAM s'applique jusqu'à la fin de course,**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

**La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification**

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard **1** heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est Local du Cercle Nautique du Verdon, Port Médoc ; ils seront également mis en ligne à l'adresse :

[www.cnlr.fr/regates/regates-2021](http://www.cnlr.fr/regates/regates-2021)

Le PC course est situé pour le 30 et 31 Juillet avant le départ de la course au Local du Cercle Nautique du Verdon **06 30 59 90 08** / [info@voile-medoc.com](mailto:info@voile-medoc.com), le 31 juillet à partir de 18 heures au Cercle Nautique de La Rochelle **06 30 12 01 40** - 20 Avenue de la Capitainerie Les Minimes La Rochelle

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents canal 72, sera confirmé au briefing le 30/07/2021

3.3 **L'heure de référence de la course à échanger est l'heure/minute/seconde du GPS exprimée en fuseau local ( TU+2 )**

#### 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent **[gérer tout équipement]** [ou] **[placer la publicité fournie]** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement (**A utiliser quand l'AO fournit de l'équipement, par exemple des balises ou des numéros d'étrave**)

5. **SIGNAUX FAITS A TERRE :** Sans objet

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

Toutes Classes	Si 2 départs séparés ( en fonction du nombre de bateaux)	
	Classe 1	Classe 2
9 heures	8 heures 45	9 heures 15

- 6.2 L'heure prévue du signal d'avertissement 8 minutes avant est classe 1 : 8h37 et classe 2 : 9h 07 ou 8h52 si départ commun ou une seule classe,
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement et annoncé par VHF.

7. **PAVILLONS DE CLASSE et CLASSE :** idem étape 1 et étape 2

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Le parcours est le suivant :
- Départ à la sortie du Port du Verdon ( voir § 12 )
  - Bouée du chenal de Gironde 2 A à laisser à tribord
  - Marque virtuelle A , à l'ouest d'Antioche à laisser à tribord ( photo GPS à prendre au passage ou trace GPS)
  - Marque virtuelle B au nord d'Antioche à laisser à tribord, ( prendre son temps réduction possible, voir annexe)
  - ligne d'arrivée W Minimés ( voir § 14 et schéma annexe parcours)
- 9.2 Les signaux définissant le parcours : sans objet
- 9.3 **Parcours Semi-Hauturiers :** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque :** Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

#### 10. MARQUES :

Départ	Dégagement	Autres	Arrivée
bouée «Port-Médoc Atlantique » conique jaune.	bouée cylindrique blanche « FFVoile ».	2 A Marque A Marque B	Bouée W Minimés

**Les trois marques sur le parcours à laisser à tribord sont spécifiées en annexe**

#### 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

#### 12. LE DEPART

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord] et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord. Le bateau comité pourra communiquer d'autres dispositions par VHF.

Les départs des Courses seront donnés comme suit :

H – 8 min ◇ Signal d'avertissement avec 1 signal sonore

H – 4 min ◇ Signal préparatoire (pavillon « P » ou « noir ») avec 1 signal sonore

H – 1 min ◇ Dernière minute (amené du signal préparatoire) avec 1 signal sonore long

H – 0 min ◇ Départ (amené du signal d'avertissement) avec 1 signal sonore

12.2 Sur le bateau comité,

- le délai de **1 minute** entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement sera appliqué.

- Le signal d'avertissement sera fait **8 minutes avant le signal de départ**

Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal de course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 20 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 **Pour des raisons de sécurité : avec l'envoi du pavillon P, 4 minutes avant le départ tout bateau se situant au vent de la ligne de départ, devra revenir en contournant par les extérieurs les marques de départs (bouée ou bateau comité) afin de prendre le départ**

**Une pénalité de temps discrétionnaire (DPI) pourra leur être appliquée**

13. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS** : sans objet

14. **L'ARRIVEE**

14.1 La ligne d'arrivée sera constituée par la bouée cardinale W Minimés à laisser à babord et une ligne Nord/Sud passant par la même bouée. Le bateau comité, **arborant un pavillon bleu**, grande flamme et cagnards CNLR mouillé dans son sud devra être laissé à tribord [.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure GPS d'arrivée au passage de la dite ligne en passant à moins de trois longueurs de la W Minimés.

15. **SYSTEME DE PENALITE**

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après le premier de chaque groupe	Heure limite pour finir pour tous les concurrents
Toutes	Construit temps compensé	10 heures	4 heures 00	24 heures

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] point. Les bateaux ne finissant pas dans l'heure limite seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. **DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Pour chaque classe, l'heure limite de réclamation est fixée à 8 heures au local du CNLR le 1/08.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au local CNV de Port Médoc.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au local CNLR à La Rochelle. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 8 heures, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1. Chaque bateau devra disposer à bord d'une VHF fixe émettant 25 W minimum en nominal,
- 19.2. **Emargement de départ obligatoire.** Cet emargement sera réalisé par VHF, les chefs de bord devront confirmer le nom du bateau et nombre de personne à bord. L'appel sera fait par le bateau comité 40 minutes avant le départ.
- 19.3. Par sécurité, un minimum de 2 membres d'équipage est nécessaire pour concourir. Pour un équipage en double, le gilet de sauvetage est obligatoire pour les deux, dans les autres cas il est fortement conseillé.
- 19.4. L'emargement d'arrivée sera fait par chaque concurrent par sms en indiquant le nom du bateau et l'heure d'arrivée à la W Minimes n° Tel 06 30 12 01 40
- 19.5. Chaque bateau est tenu, sous peine de pénalités à la discrétion du jury, de communiquer sa position ( communication exclusivement par VHF sur canal de course ) et obligatoirement à **12 heures, 15 heures, 18 heures, 21 heures** ( au plus tard à son heure d'arrivée).
- 19.6. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF et en SMS
- 19.7. Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés sans objet

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage

## 25. EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée au ponton n° 1 du port de plaisance de La Rochelle, où la course sera regroupée.

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

27.1 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit entre le 29/07/2021 et le 1/08/2021.

**28. PRIX :** à la discrétion du comité de course

**ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : Jacques-Louis Kestler Cercle Nautique de La Rochelle

Jury à désigner : sera communiqué au briefing

**ANNEXE ZONES DE COURSE et AVERTISSEMENT IMPORTANT AUX CONCURRENTS**

La zone de course se situe de l'estuaire de la Gironde jusqu'à la baie de La Rochelle. Ce parcours est soumis à des courants importants et à des obstacles ( rocher, bancs de sables). Il est sans danger pour le bateau qui respecte les marques de parcours et le balisage.

Le chef de bord est responsable de sa navigation, il devra impérativement respecter les trois marques de parcours.

Seule sa responsabilité sera engagée s'il enfreint le balisage de la Gironde qui reste une bonne indication des zones de navigation en eaux saines.

Les zones dangereuses à éviter absolument sont :

- *Le banc de la Coubre et de la mauvaise.*
- *Le banc du Matelier Nord*
- *Le banc du Matelier Sud*
- *Le Plateau de Chardonnière*
- *Le Lavardin et ses marques ( dans la baie de La Rochelle )*

*Les navires Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic, notamment : pour les Cargos dans le chenal d'accès du port de Bordeaux à partir de la bouée d'eaux saines BXA*

**Trois Marques de parcours à laisser à tribord :**

**2A** sortie de Gironde :            45° 36',96 N                            1° 20',81 W

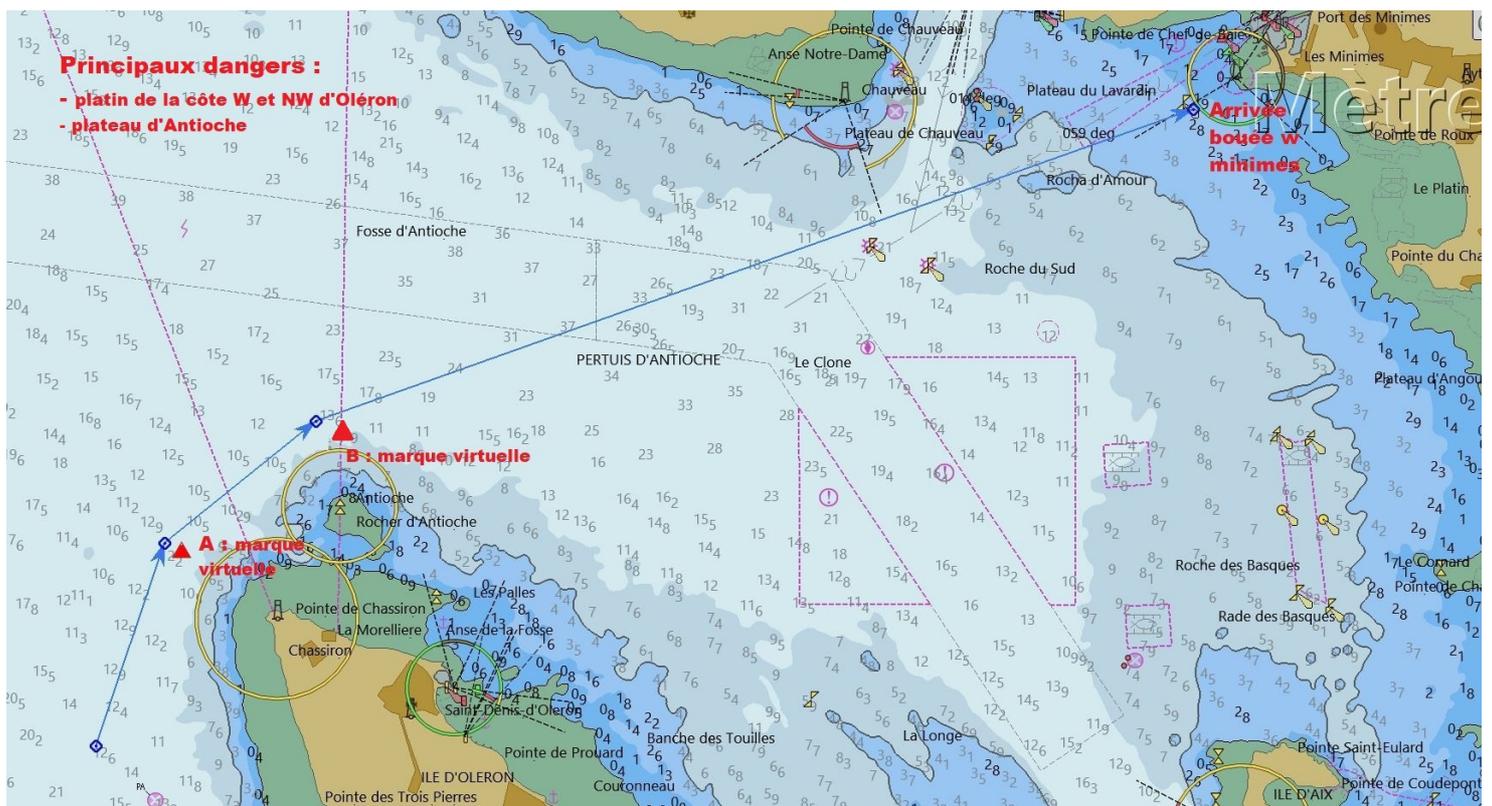
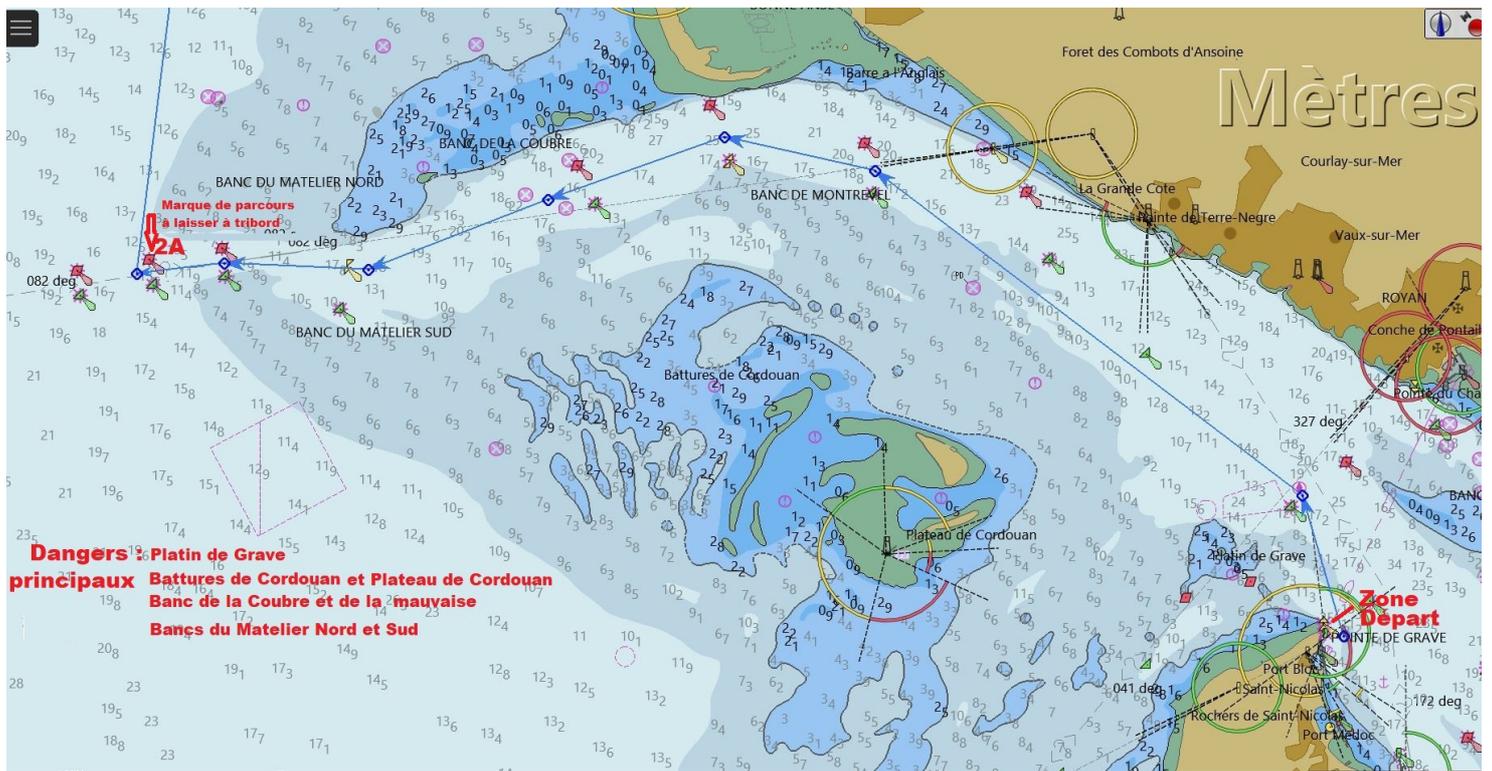
Deux Marques virtuelles : **A**            46° 04.0' N                            001° 27.0' W

Plateau d'antioche            **B**            46° 05.0' N                            001° 23.7' W

Nb : le platin W et NW de l'ile d'Oléron sont dangereux notamment à sa pointe Nord où la mer se lève facilement

 Deux photos du GPS attestant du passage du bon coté des marques A et B sont demandées ou trace gps enregistrée ( pénalités à la discrétion du comité en cas de non respect )

Les illustrations suivantes sont données à titre indicatif, chacun la reportant à sa cartographie



## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE et ARRIVEE

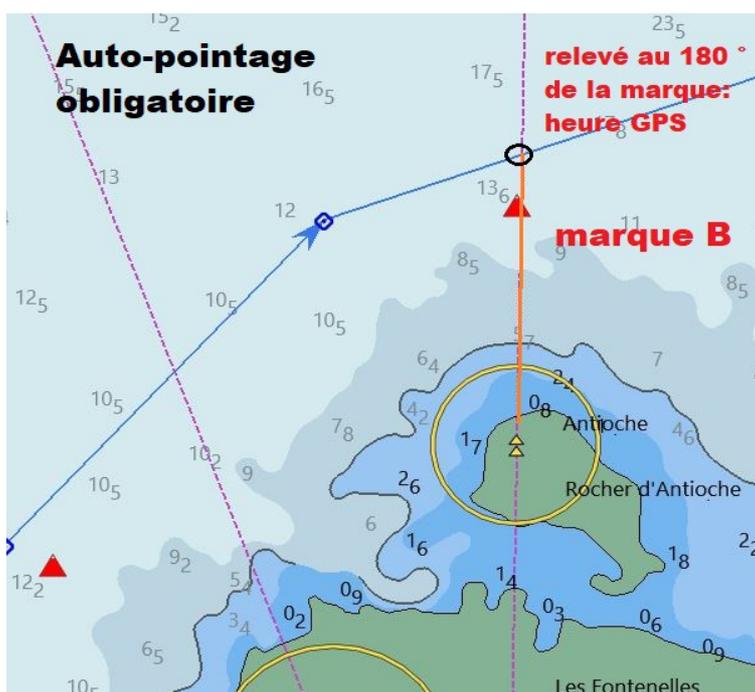
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées comme indiqué ci-dessous..

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Notamment en cas de vent faible le parcours pourra éventuellement être interrompu à la marque B de la façon suivante et dans tous les cas :

Un auto pointage avec l'heure GPS sera effectué par chaque concurrent en relevant la marque B virtuelle dans le 180 °



Bouée W Minimés 46°08,0 N 1°11,5 W

